

Guy Chiasson
Université du Québec en Outaouais

Les organisateurs du présent séminaire nous demandaient de réfléchir sur le modèle de gouvernance mis en place à Montréal et Québec. Deux options étaient mises sur la table : Est-ce que ce modèle favorise l'autonomie des villes ou au contraire un renforcement de la tutelle gouvernementale? Je ne m'arrêterai pas à l'expérience de l'une ou l'autre de ces villes mais bien aux réformes mises de l'avant par le présent gouvernement afin de montrer que celles-ci conduisent difficilement à plus d'autonomie du palier municipal.

Je présenterai ici deux séries de réformes apporté au modèle de gouvernance locale et régionale qui ont été menées en parallèles par le gouvernement Charest :

1. Une première série serait marquée par la volonté du gouvernement de raffermir l'emprise des élus locaux sur le niveau régional. Cette volonté est de toute évidence présente dans la mise en place des Commission régionale des élus (CRÉ) en remplacement des anciens CRD mais elle se confirme également dans le transfert de la question régionale vers le Ministère des Affaires municipales annoncé lors du dernier remaniement ministériel. Si à première vue, la mise en place des CRÉ signifie un renforcement de la légitimité du palier régional parce qu'elle fait plus de place aux élus (au détriment de la société civile), elle se rapproche plutôt de son affaiblissement (et de sa perte d'autonomie) par rapport au local. Le mandat donné aux élus locaux de gouverner se fait sans qu'un mandat électif régional soit donné aux nouveaux décideurs régionaux ce qui, à mon avis, est susceptible de nuire à la cohérence de la gouvernance régionale. Pour ces raisons, ces réformes me semblent aller à l'encontre de l'idée que l'on s'est fait au Québec de l'espace régional (un espace mettant face à face le rural et l'urbain le centre et la périphérie etc.), pour se rabattre sur un conception de la ville-région où la gouvernance régionale devient de plus en plus tributaire de la gouvernance urbaine.
2. Les suites prévues par la loi aux référendums sur la défusion me semblent également très significatives. La mise en place d'un quatrième palier local (sans compter le palier régional) me semble annonciatrice d'une gouvernance locale difficile. D'une part, les mesures prévues par la loi laissent une grande place à l'incertitude tant sur le rôle des divers acteurs que sur l'emboîtement des divers paliers. Il semble difficile à imaginer comment cet édifice complexe mais bâti sur des fondations incertaines (pour ne pas dire improvisées) peut faciliter la convergence fructueuse d'intérêts divers (ville-centre et banlieue par exemple). La difficulté de mettre en place et de faire fonctionner cette gouvernance de façon adéquate pourrait très bien justifier des interventions fortes de la part du ministre des affaires municipales.

Ces deux réformes ne me semblent pas ni l'une ni l'autre ouvrir la porte à une gouvernance plus solide et plus autonome vis-à-vis le gouvernement de Québec. La très

grande complexité introduite par les éléments de la Loi 9 ainsi que l'incertitude sur les règles du jeu permet de penser qu'il sera difficile d'instaurer une gouvernance opérationnelle. Dans un contexte où le palier régional devient de plus en plus le prolongement du local, on peut se demander si le mandat de concertation régionale dévolu aux CRD n'est pas appelé à s'évaporer et si la porte n'est pas ouverte pour une intervention plus musclée de Québec dans la gouvernance des deux ensembles urbains.